



**Instance permanente des personnes d'ascendance africaine
16 - 19 avril 2024
Palais des Nations, Genève, Suisse**

**Appel à contributions sur les sujets à discuter lors de la troisième session de
l'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine**

La résolution [75/314](#) de l'Assemblée générale d'août 2021, qui a rendu l'Instance permanente opérationnelle, a décidé que l'Instance permanente a pour objet de servir de « mécanisme de consultation pour les personnes d'ascendance africaine et les autres parties prenantes qui œuvrera à l'amélioration de la sécurité, de la qualité de vie et des moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine, et est un organe consultatif du Conseil des droits de l'homme ».

La résolution 75/314 a également décidé que l'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine sera ouverte à la participation « des universitaires et des experts des questions relatives aux personnes d'ascendance africaine et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social », ainsi que « d'autres organisations non gouvernementales, y compris les organisations locales ou communautaires, dont les buts et objectifs sont conformes à l'esprit, aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies ».

À cet égard, le HCDH invite les États membres, les agences, programmes et fonds des Nations unies, les institutions nationales des droits de l'homme, les acteurs de la société civile, les organisations non gouvernementales, les universitaires, les experts des questions liées aux personnes d'ascendance africaine et toutes les autres parties prenantes à soumettre des suggestions sur les thèmes à inclure dans les discussions de la troisième session de l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine.

L'Instance permanente accueille favorablement les suggestions de thèmes visant à contribuer à l'accomplissement de son mandat. Les thèmes de la 1ère et de la 2ème session de l'Instance permanente sont résumés dans son rapport au Conseil des droits de l'Homme et à l'Assemblée générale. Les participants sont priés de limiter leur soumission à un maximum de 500 mots. Les soumissions peuvent être présentées sous forme de listes et ne nécessitent pas d'analyse approfondie des sujets proposés.

Le programme définitif sera établi par les membres de l'Instance permanente sur la base des contributions reçues. Les contributions écrites doivent être envoyées en format Word à pfpad@un.org **avant le 12 novembre 2023, 23h59, heure de Genève.**

L'Instance permanente se réjouit de recevoir vos contributions. Pour toute question supplémentaire, veuillez contacter pfpad@un.org.